



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Yves GUEUGNON, Maire.

Etaient présents : ANGOT Christelle, AURIAU Eric BADINIER Jean-Pierre, BARRE Didier, COCHIN Nelly, COUSIN Izabete, DE LEEUW Xavier, GARNIER Francis, GAUCHER Marion, GAUMAIN Jean-Luc, GUEUGNON Jean Yves, MAUPU Charles, MILANO Marie-Claude, MORO Viviane, SAUVARD Carole, TAILHARDAT Sébastien, VENTOLINI Giorgio.

Absents excusés : GUESNARD Jacques qui donne procuration à GUEUGNON Jean Yves, POTHAIN Michel qui donne procuration à TAILHARDAT Sébastien.
BETHULEAU Barbara, DIARRA Odile.

Absents : BAUD Thierry, MONTIGNY Marie-Jeanne.

Secrétaire de séance : GAUMAIN Jean-Luc.

Date de convocation : 10 novembre 2015

ORDRE DU JOUR

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis.

Monsieur le Maire condamne ces barbares qui prennent la vie d'innocents lors de rassemblements culturels ou festifs. Il a une pensée toute particulière pour la famille de Traînou qui a perdu un fils.

Le compte rendu est adopté, par l'ensemble de l'assemblée, sans aucune observation.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Francis GARNIER présente deux demandes de subvention :

-Etoile Trianienne -Twirling Bâton 1 000,00 € pour les frais que l'association supporte lors des déplacements en raison du niveau de performance des jeunes qui sont inscrits en nationale 1 - 2 et 3. En effet, les trajets en car sont coûteux pour les familles et l'association prend une bonne partie en charge. De plus, un problème au sein de l'activité a nécessité l'intervention d'un avocat.

Un débat s'engage :

-Les justificatifs sont-ils fournis ?

-Il faut faire payer les familles.

-Il faut encourager les jeunes qui ont de bons résultats en compétition et les accompagner.

-La collectivité ne peut pas tout prendre en charge

-Pourquoi ce n'est pas l'AST qui fait la demande ?

-Est-ce prévu au règlement des associations ?

-Les associations ne doivent pas faire de bénéfice et ne pas engranger de l'argent et demander des subventions.

Monsieur Garnier précise, qu'en ce qui concerne l'organisation de l'AST, les démarches sont en cours et la mairie n'est pas encore en possession de tous les documents. Il ajoute que les 1 000€ font partie de la réserve mise à disposition de l'AST, sur demande.

Madame Moro précise que l'AST n'enregistre pas. Elle assiste à l'assemblée générale de l'AST.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote par 11 voix pour 1 voix contre et 7 abstentions la subvention ci-dessus présentée pour un montant total de 1 000 €.

-AST Taekwondo 3 121 € pour l'achat de tatamis afin de couvrir une surface de 32 m². Monsieur Garnier précise que les anciens tatamis sont usés, voire dangereux.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote par 17 voix pour et 2 abstentions la subvention ci-dessus présentée pour un montant total de 3 121 €.

Monsieur Francis GARNIER, Président de l'association Arroi des Trois Noues quitte la salle. Monsieur le Maire présente la demande de remboursement de l'association pour l'animation des journées du patrimoine soit 200 €.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote par 18 voix pour et 1 abstention le versement d'une subvention de 200 € à l'association l'Arroi des Trois Noues.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE :

De l'opération voies douces vers l'opération accessibilité pour 20 000 € afin de finir le programme pour l'année 2015.

Du chapitre 65 compte 6531 Indemnités des maire, adjoints et conseillers délégués pour 18 000 € au compte 2152 installation de voirie – tapis surélevé au croisement rue de Saint-Mathurin/rue de la République pour la sécurisation des déplacements vers les écoles.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote par 19 voix pour la décision modificative n° 6.

Madame Milano demande qui a décidé ce programme de tapis surélevé, la commission de sécurité ou de travaux ?

Monsieur Ventolini explique que c'est en réunion d'adjoints que la proposition a été faite.

Monsieur Tailhardat ajoute que d'autres commissions que celles des travaux et de sécurité auraient aussi pu donner un avis, mais les adjoints et les conseillers délégués ont considéré que ce projet de sécurité s'inscrivait parfaitement dans leur démarche d'économie d'indemnité pour une action municipale.

Madame Milano précise qu'elle ne dit pas que le projet est contestable. Elle précise qu'elle trouve cette proposition très bien mais elle fait remarquer que la commission des travaux et celle de la sécurité ne sont pas consultées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET :

MUTUALISATION DES SERVICES

Monsieur le Maire fait le compte rendu des différentes réunions organisées par la CCF dans le cadre d'une réflexion pour le schéma de mutualisation et sa déclinaison dans un schéma organisationnel. D'une part, entre les directeurs de services et d'autre part entre les élus, puis les deux. Une prochaine réunion se tiendra avec le cabinet Sémaphore qui nous accompagne dans la démarche. Deux pistes ont été retenues :

- Les affaires générales (paie, gestion des carrières, comptabilité, gestion de l'actif, finances, marchés publics, communication).
- Les prestations techniques (deux pôles techniques espaces verts voirie et bâtiment).

L'ensemble des élus de la CCF est favorable à la mutualisation avec un bémol, transférer le personnel des services techniques puis les affaires générales ensuite. Les différents points soulevés lors de la réunion sont les suivants :

- Obtenir du cabinet Sémaphore une étude financière
- Déterminer les locaux mis à disposition dans l'organisation mutualisée
- Maintenir la proximité

- Favoriser la réactivité
- Organiser de façon évolutive la mutualisation (service technique voirie puis espaces verts puis bâtiment etc...)
- Déterminer un chef de projet au sein de l'assemblée des élus.

Monsieur Didier Barré explique que l'ambiance est assez lourde au sein de l'assemblée communautaire. En effet, la commune de Vennecey veut partir vers l'agglo, et la commune de Villereau veut quitter la CCF car trop d'immobilisme.

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet n'a pas validé et que pour le moment, il a déclaré que rien de bougera.

Monsieur Eric Auriou déclare qu'il ne faut pas se leurrer un jour nous serons tous dans l'agglo. Traînou est déjà administrativement rattaché à Fleury-Les-Aubrais.

Monsieur le Maire ajoute que lors de la prochaine réunion du conseil municipal, l'assemblée devra se prononcer sur le transfert de la ZAC dit du Moulin de Pierre.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Monsieur Sébastien Tailhardat présente la proposition de la commission des finances. Il rappelle qu'actuellement un taux de 3% est appliqué sur l'ensemble du territoire communal et que la taxe s'applique aux constructions nouvelles **et** aux extensions ainsi qu'à certains travaux ou aménagements (augmentation de surface ou changement d'affectation). Il propose pour l'ensemble des zones sauf les zones AU et AUS un taux de **5%**.

Pour les zones AU définies dans le PLU pour une urbanisation à court terme, elles représentent 10.7 ha de terrains répartis de la façon suivante :

- 2.6 ha clos du vieux moulin
- 1.2 ha Grand Chapitre
- 0.8 ha République/Fosse aux Noyers
- 3.5 ha les Bourdons/République
- 2.6 ha Noue Veslée

Et pour les zones AUS définies dans le PLU pour une urbanisation à plus long terme, elles représentent 21.10 ha répartis de la façon suivante :

- 5.6 ha Lieu dit la Baraque
- 15.5 ha Clos de Traînou/Clos des Fouquaux

Sachant que dans les zones AU et AUS la collectivité devra tenir compte des frais liés à l'urbanisation future de ces secteurs :

- Extension réseau électrique
- Eclairage public
- Défense incendie (qui nécessitera un renforcement du réseau d'eau)
- Voiries
- Voies douces (aménagement des liaisons dédiées aux piétons et aux cyclistes)
- Stationnement
- Eaux pluviales

Le taux de **7%** est proposé.

Un débat s'engage :

Monsieur Didier Barré explique qu'un administré qui pose un abri de jardin de 800 € va payer une taxe de 1200 € s'il se trouve dans une zone à 10 ou 15%.

Il explique que selon lui on ne peut pas mettre 7% sur les zones AU et AUS. D'une part, car ce sont les aménageurs qui paient tout et d'autre part, car on ne peut pas se baser sur des zones du PLU pour mettre en place la taxe. Il ajoute qu'il a lu le décret et qu'il faut justifier des travaux.

Un rappel du texte est fait : Le code de l'Urbanisme dit que les communes peuvent voter un taux différent en fonction des secteurs (communes avec PLU ou POS). Le taux de la part communale peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou réseaux ou la création d'équipements publics sont rendus nécessaires pour admettre des constructions notamment en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur.

Dans un premier temps les zones identifiées correspondent à des zones AU et AUS. D'autres zones en secteur UB pourront également faire l'objet d'une révision du taux dans le futur.

L'assemblée, après en avoir délibéré, vote par 17 voix pour et 2 abstentions le taux de 5% sur l'ensemble du territoire et de 7% sur les zones AU et AUS énumérées ci-dessus.

AUTORISATION DE SIGNATURE :

-Contrat Orange : Pour un coût mensuel de 1 492 € soit une économie de 3 456 € sur trois ans. Monsieur le Maire rappelle que cette proposition fait suite au désaccord avec la société Orange car le service n'était pas à la hauteur du contrat.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans par 19 voix pour.

-Convention d'honoraires de prestations juridiques pour l'assistance juridique relative à l'aménagement des parcelles affectées à l'ancien collège dont la commune est désormais propriétaire. La fourchette de calcul est de 10 heures à 20 heures au maximum au taux de 200 € HT, forfait gestion de 80 € HT, frais kilométriques et photocopies en sus.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 19 voix pour la signature de la convention.

CCAS élection d'un nouveau membre

Un des membres de l'assemblée est décédé, deux candidatures sont présentées pour remplacer le membre au sein du centre communal d'action sociale.

Un vote à bulletin secret a lieu :

Monsieur Luc BARBAZ obtient 1 voix

Madame Michelle GUY obtient 15 voix

Bulletins blancs : 3

Madame Michelle Guy est élue membre du CCAS.

LEG LAGOT :

Monsieur le Maire rappelle que la salle de Conseil s'appelle la salle LAGOT. En effet, en 1999 Monsieur Lagot cédait à la commune tous ses biens. Aujourd'hui la LCL nous informe que quatre contrats d'assurance vie ont été souscrits par Monsieur Lagot au profit de la commune. Les montants s'élèvent à :

- 936,80 €

- 2 419,86 €

-11 316,00 €

- 8 306,40 €

Monsieur le Maire souhaite que ce don soit utilisé pour financer une action municipale. L'assemblée est favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce don par 19 voix pour.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Madame Christelle Angot présente les modifications qu'elle a apportées à l'organisation du conseil des jeunes, notamment la composition de l'assemblée 15 au lieu de 23 membres, un conseil trois fois par an et pas de commission, un fonctionnement en mode projet. Ils seront élus pour deux ans. Les jeunes concernés sont nés entre le 01 janvier 2001 et le 31 décembre 2005. Le livret d'accueil et la proposition de charte ont été transmis avec la convocation. Monsieur Michel Pothain a proposé une petite modification de rédaction :

page 36 il est indiqué 3 noms dont au moins celui d'une filleil faudrait plutôt*3 noms dont au moins celui d'1 fille et celui d'1 garçon.....* (afin d'éviter une liste de trois filles).

Les élections se tiendront le 9 janvier 2016 de 13 à 19 heures. La limite de date de dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 2015. Les courriers sont sur le point d'être expédiés.

Monsieur le Maire remercie Madame Angot d'avoir relancé ce dossier.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte les modifications proposées pour la reprise du conseil municipal des jeunes, par 19 voix pour et autorise la mise en place de la charte.

SYNDICAT DE PAYS

Modification des statuts, référence aux cantons, nouvelle appellation du contrat régional de Pays et évolutions dans les politiques européennes et nationale. La modification porte sur l'élargissement des participants, seuls les délégués des EPCI participaient aux votes. En effet, tous les représentants des communes participeront aux votes des délibérations concernant le SCOT.

L'assemblée, après en avoir délibéré, se prononce favorablement pour la modification des statuts du Syndicat de Pays par 19 voix.

CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :

La convention arrive à son terme le 31/12/2015. Le Département propose un nouveau modèle de convention, d'une durée d'un an et reconductible une fois afin d'améliorer les délais d'indemnisation et de simplifier la procédure. En effet, l'indemnisation des heures d'utilisation (gymnase et terrain) sera directement versée par le Département.

L'assemblée, après en avoir délibéré, autorise par 19 voix pour la signature de la convention.

EPFLI :

L'Etablissement Public porte à notre connaissance le souhait de deux nouvelles adhésions :

- Commune de Vieilles-Maisons-Sur-Joudré (45)
- Communauté de communes du Dunois (28)

A défaut de réponse dans un délai de deux mois, celui-ci sera réputé favorable.

L'assemblée est favorable.

FOURRIERE DEPARTEMENTALE :

Monsieur le Maire présente le questionnaire de l'AML qui interroge les assemblées municipales sur le devenir de l'AGRA (fourrière de Chilleurs-Aux-Bois) dont la forme juridique est très discutable.

Deux alternatives :

- Dissoudre purement et simplement l'association en laissant à chaque commune le soin de faire face à son obligation légale d'assurer un service de fourrière sur son territoire.
- Conserver le principe d'une mutualisation départementale en remplaçant l'AGRA par une structure conforme aux obligations juridiques.

L'assemblée se prononce pour une création d'un syndicat mixte regroupant les communes ou intercommunalités compétentes en matière de fourrière animale par 18 voix pour et 1 abstention.

SIRGEST :

La Préfecture n'a pas encore répondu à la demande de dissolution. L'agent est mis à disposition gracieuse auprès du collège de Traînou. Le Sirgest devra refaire un budget pour l'exercice 2016 si la dissolution n'est pas prononcée.

Les communes adhérentes ont donné un avis favorable à la participation pour les voyages scolaires.

GENS DU VOYAGE :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la réponse de Madame Dubois Marianne, Député du Loiret, au courrier du Maire relatif à l'exaspération des administrés de Taînou et aux conséquences pour la commune de l'afflux régulier de gens du voyage, notamment de son souhait d'obtenir du Préfet de Région des mesures qu'il souhaite mettre en oeuvre.

INFORMATIONS DIVERSES

-Garage COCHIN- Installation d'un système de vidéo-protection. A la demande de Monsieur Gaumain sur l'opportunité de pouvoir utiliser le système vidéo des entreprises privées pour le service public notamment lors d'enquête, Monsieur Ventolini répond que le système du garage couvre uniquement son domaine privé.

-Plan de lutte contre l'insécurité routière dans le Loiret. Le Préfet propose un article à intégrer au règlement intérieur ou au contrat de location d'une salle municipale pour une action de prévention contre l'abus d'alcool à l'occasion d'événements festifs. L'assemblée est favorable.

-Personnel communal. Deux agents contractuels vont être recrutés pour remplacer deux autres agents contractuels l'un dans les espaces verts, l'autre pour tout type de travaux de nettoyage sur la commune.

Deux tableaux sont présentés l'un sur l'absentéisme pour raisons de santé entre 2012 et 2014 de 1.27% à 3.10%. L'autre sur le bilan des heures supplémentaires sur une période identique entre 2014 et 2015 le nombre d'heures supplémentaires a baissé de 50% (Tableaux joints en annexe).

-Marché public. Le décret du 17 septembre 2015 fixe le seuil des marchés publics pouvant être passé sans formalités à 25 000 € HT.

-Projet site de l'ancien collège. Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de réaliser un projet à coût zéro pour la collectivité afin de ne pas impacter les autres investissements. Le groupe projet s'est réuni à plusieurs reprises afin de déterminer les priorités. Plusieurs pistes ont été évoquées dont celle de la commune qui s'occupe de tout – déconstruction, désamiantage, mise à nu des terrains, viabilisation (voies, réseaux et équipements publics). Reconstruction. Commercialisation. Cette orientation semble trop risquée dans le contexte actuel et risque d'engager les finances publiques sans aucune certitude de retour sur investissement.

La solution de confier le tout à un aménageur s'est naturellement imposée au groupe de travail. Coût zéro pour la commune, préservation du site par rapport à son environnement (zone pavillonnaire), rapidité d'exécution, sécurité pour les finances publiques, ressources : taxe d'aménagement.

Lors des deux dernières réunions de grand groupe de l'assemblée municipale, les projets envisagés ont été présentés et discutés afin d'évoluer vers la solution la plus favorable à la commune. L'ensemble des documents et tous les comptes rendus sont transmis à tous les membres du conseil municipal.

Un appel à projet non formel a été publié par voie de presse. Six ou sept aménageurs étaient susceptibles de proposer un projet.

Un projet correspond tout à fait aux exigences de la collectivité à quelques détails près notamment l'implantation des bâtiments collectifs, des parkings et de la circulation à l'intérieur du site.

Des ajustements sont possibles. Aussi, Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil qu'il leur a transmis un exemplaire du projet et qu'il attend leur proposition de modification. Il explique qu'il envisage également de faire une réunion publique où ce projet pourra être présenté aux Trianniens.

Monsieur Didier Barré exprime son désaccord avec le projet. En effet, il est défavorable à la déconstruction. Il souhaite une réhabilitation des bâtiments ou d'une partie des bâtiments. Il demande une étude urbanistique avant d'envisager une reconstruction.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il peut faire ses propositions mais qu'il doit rester dans le cadre qui a été fixé par le groupe de travail en sachant que l'ensemble des conseillers est favorable à la réalisation par un aménageur et que la question a été posée au moment de la délibération pour la rétrocession du site à la commune par le Département du Loiret. Il ajoute qu'un an a été nécessaire à la réflexion.

Monsieur Francis Garnier questionne Monsieur Barré : « Qui est le chef de projet ? » Monsieur Barré répond : « c'est moi ».

Monsieur Didier Barré annonce publiquement qu'il ne veut plus exercer sa délégation à l'urbanisme. Par contre, il conserve sa mission d'adjoint au sein de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire prend acte.

Monsieur le Maire et Monsieur Eric Auriau précisent qu'il faut s'estimer heureux d'avoir, dans le contexte actuel, des propositions d'aménageurs qui sont prêts à opérer des amendements pour modifier les projets dans la limite de la rentabilité.

-Vigipirate (mesures de sécurité, consignes aux organisateurs de rassemblements)

La Préfecture a publié des consignes après les attentats de Paris. Les manifestations publiques ne sont pas annulées, mais leur organisation sera appréciée au cas par cas par leurs responsables qui devront prévoir les mesures de précaution et de sécurité propres à chacun.

Pour les écoles, toutes les sorties scolaires sont annulées.

Monsieur le Maire rappelle que les fermetures de portes sont les premières mesures à mettre en œuvre afin de limiter les risques d'intrusion de personnes malveillantes.

Monsieur Gaumain demande si notre garde-champêtre est armée ? Monsieur le Maire répond non.

EVENEMENTS NOVEMBRE/DECEMBRE

20 21 22 23 28 29	N	Cinémobile Ste Barbe - Ste Cécile Alevinage de l'étang Assemblée Générale Soirée Marché de Noël	NOVEMBRE	Ciclic Batterie F & Pompiers AST Pêche AST Pêche AST Basket Traînou Divertissem'	Place Léon P. Salle des Fêtes Étang Salles Gauguin Salle des Fêtes Gymnase
6 12 13 17	D	13 Concert de Noël Concours Arrivée du Père Noël Banquet fin d'année Conseil Municipal	DECEMBRE	École de Musique Tir à l'Arc Asso Père Noël Club des Retraités Municipalité	Salle des Fêtes Gymnase Rues + Salle F. Salle des Fêtes Mairie

-Les 6 et 13 décembre : élections régionales

-Le 12 décembre : distribution des colis

TOUR DE TABLE :

Madame Nelly COCHIN : Rappelle qu'elle a besoin de volontaires pour la distribution des colis le 12 décembre, notamment pour les maisons de retraite.

Marie-Claude MILANO : Demande si la Préfecture a donné des consignes pour la destruction des nids de frelons asiatiques et si une prise en charge est possible. Signale d'une part, que lors des discours au

cimetière, le 11 novembre, le son était trop faible et d'autre part, que les personnes piétinent les tombes des enfants. Elle demande que les tombes des généreux donateurs soient bien entretenues et fleuries.

Pour les nids de frelons, aucune consigne pour le moment. La Préfecture a été interrogée à ce sujet. Les frais de destructions sont à la charge des personnes si le nid est sur le domaine privé. Le SDIS n'intervient pas.

En ce qui concerne le cimetière une rubalise de couleur blanche sera installée autour des tombes afin de palier le piétinement. Les consignes sont données tous les ans au personnel communal pour le fleurissement et l'entretien des tombes des donateurs.

Monsieur Didier BARRE :

Annonce que la société ITAS-TIM l'a à nouveau contacté. Monsieur le Maire dit que ce n'est pas une bonne idée.

Monsieur Francis GARNIER :

Annonce le spectacle du 23 décembre conte de Noël avec deux musiciens pour les 2 à 102 ans.

Prochaine séance

Le 17 décembre à 20 h30
Clôture de la séance à 23h 15

ANGOT Christelle AURIAU Eric BADINIER Jean-Pierre BARRE Didier

BAUD Thierry BETHULEAU Barbara COCHIN Nelly COUSIN Izabete

Absent

Absente excusée

DE LEEUW Xavier DIARRA Odile GARNIER Francis GAUCHER Marion

Absente excusée

GAUMAIN Jean-Luc GUESNARD Jacques Jean Yves GUEUGNON MAUPU Charles

Absent représenté

MILANO Marie-Claude MONTIGNY Marie-Jeanne MORO Viviane POTHAIN Michel

Absente

Absent représenté

SAUVARD Carole

TAILHARDAT Sébastien

VENTOLINI Giorgio